

Rapport de la Commission n° 3 chargée de l'examen de la pétition du Comité de pétition du PDC (Messieurs Axel Marion et Manuel Donzé), "Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne!"

Présidence : Sandrine Schlienger.
Membres présents : Xavier de Haller ; M. André Gebhardt ; Anne-Lise Ichters ; Henri Klunge ; Francisco Ruiz Vazquez ; Maria Velasco ; Anna Zürcher.
Membres excusés : Caroline Alvarez Henry ; Evelyne Knecht ;
Membres absents : --
Notes de séance : M. Frédéric Tétaz, Secrétaire du Conseil communal.

Représentant-e-s de la Municipalité: M. Oscar Tosato.

Pétitionnaires : M. Axel Marion

Rapporteur : Anna Zürcher

La séance a eu lieu dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville .

En date du 13 février 2015

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 18 h 00

Nous remercions chaleureusement M.Tétaz Frédéric Secrétaire du Conseil communal, pour les excellentes notes de séance.

1. Discussion préalable

La Présidente ouvre la discussion. Elle explique que les pétitionnaires n'avaient pas indiqué le nombre de signatures récoltées.

* * *

Audition du représentant des pétitionnaires, en présence du Municipal.

Monsieur Axel Marion explique que la thématique est connue et que le sujet est d'actualité : déficit en matière d'accueil de jour préscolaire à Lausanne. La demande initiale était de créer 1500 nouvelles places dans les 5 ans à venir. Comme la pétition a été initiée en 2012, le chiffre de départ peut être réévalué. La pétition a obtenu plus de 1100 signatures. Il y avait, à l'époque du début de récolte des signatures en 2012, 2800 places. Actuellement, il y a un peu moins de 3000 places à Lausanne et environ 3100 places sur le Réseau-L. Il reconnaît qu'il y a eu des efforts de la Municipalité en la matière, mais toutefois, le chiffre de 50% des enfants en accueil préscolaire, annoncé dans le programme de législature, n'est pas encore atteint. Le but de la pétition est d'aiguillonner le Conseil communal et la Municipalité pour continuer l'effort et mettre une pression positive. Il a fait quelques recherches sur internet et n'a pas trouvé de chiffres ou de présentation de l'état des lieux après 2011. Il explique enfin que son parti, le PDC, bien que petit parti à l'échelon lausannois, a été très populaire lors de la récolte des signatures. Par ailleurs, la pétition propose des pistes : partenariat public-privé pour le développement. La piste a déjà été exploitée par la Municipalité, mais les pétitionnaires veulent que la Municipalité persévère. Les pétitionnaires proposent l'utilisation de locaux communaux



inoccupés, et enfin de réfléchir sur les conditions d'encadrement et réévaluer le nombre d'enfants qui peuvent être gardés par une personne.

Le Directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale prend note du fait, que M. Marion a eu de la peine à trouver les informations quant à ce que la Ville a effectué depuis 2011. Il va remédier à cela. Il distribue une série de documents (voir annexes) :

- 1) Objectifs du Canton de Vaud – programme de législature : le municipal souligne les objectifs (objectif n° 4) du Canton. Pour le Canton, l'objectif de 50% de couverture est prévu pour 2050. Cette information est importante car comme il y a des financements du Canton, les objectifs lausannois sont dépendants des objectifs cantonaux.
- 2) Plan de législature 2011-2016 : il souligne que le blocage indiqué pour la Route de Berne a pu être levé.
- 3) Evolution des APEMS depuis 2000 (6-10ans) : Il note que tous les enfants dont les parents font la demande sont pris. Actuellement, ce taux est de 56,5 %. Ce taux représente le pourcentage d'enfants pris en APEMS par rapport au nombre total d'enfants en âge d'y être. Il y a 56,5% car tous les parents ne font pas une demande. Par contre, cela représente le 100% des demandes, car toute demande est acceptée et que la Ville y répond favorablement. Il précise que seul Lausanne a un tel service dans le canton.
- 4) Coûts en excédents de charges : Le coût de l'accueil de jour engagé par la Ville représente 430 francs par habitant. Il souligne également que l'excédent de charges, c'est-à-dire le déficit pour ce service, entre 2010 et 2015, a augmenté de 11 millions de francs.
- 5) Taux de couverture et taux de recours : Le taux de couverture, c'est le nombre de places offert par rapport au nombre d'enfants. Le taux de recours, c'est le nombre d'enfants par rapport au nombre d'enfants. Par exemple, pour la nurserie, il y a 30 places pour 100 enfants. Mais il y a 46 enfants sur 100 qui occupent ces places, car certains enfants occupent des places à 50% ou 75%. Le taux de 46% est plus bas que celui espéré, puisque la Ville veut atteindre 50%. Les places en nurserie, sont pour les enfants jusqu'à 2 ans. Les places en garderie sont pour les enfants jusqu'à 4 ans. Pour les places en « 2P », toutes les demandes sont satisfaites. 56,5 % d'enfants sont placés, c'est le 100% des demandes.

Sur cette même page figure la projection des coûts par rapport à la pétition du PDC, avec les chiffres de 2014. En 2015, il y a 5248 places. Ce chiffre comprend : 3132 places pour les 0-6 ans ; 1860 pour les 6-10 ans ; et 256 places chez les accueillantes en milieu familial (5248-1860-3132). En prenant l'excédent de 2014 : $62'544'600/5248 = 11'917,80$ par place. $11'917,80 \times 1500$ places (demande PDC) = 17'876'695 francs d'excédent s'il fallait créer ces places. Le montant de 11'917,80 par place est une moyenne du coût de la place. Cependant, le coût d'une place dans un APEMS coûte moins cher que le coût d'une place en nurserie. S'il fallait créer 1500 places uniquement pour des bébés, le coût total serait de 22'950'000 francs. Et si ces places étaient destinées à des familles à bas revenu, le coût serait de 29'250'000 francs. Pour créer 1500 places, il faudrait donc entre 17,8 et 29,5 millions.

Quant aux normes d'encadrement, aussi bien pour le personnel que pour les locaux, dont il est question dans la demande du PDC, il s'agit de normes cantonales et la Ville n'a pas de prérogative pour modifier ces normes. L'Union des Communes Vaudoises aimerait pouvoir changer ces normes.

A propos de la tranche d'âge des enfants allant de 0 à 4 ans, les places qui coûtent les plus chères, le Canton de Genève a essayé de modifier ces normes. Cela a fait l'objet d'une initiative populaire que le peuple a refusée.

La facturation se fait en fonction du revenu en fonction du coût moyen. Ce coût est déterminé par les directives de l'accueil de jour. Soit la Ville respecte ces directives et elle reçoit les subventions de la FAJE, soit la Ville ne les respecte pas et ne reçoit pas les 16 millions de subvention. Il ne serait pas



possible de récupérer ces 16 millions en augmentant simplement la tarification des places auprès des parents.

Monsieur Marion demande, concernant les structures de partenariat public-privé, ce qui pourrait être fait.

Le Directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale dit qu'il y a 2 types d'accueil. Le parascolaire type APEMS, et le préscolaire qui comprend, à la Ville, le « 1P » et le « 2P ». L'entrée en vigueur d'Harmos fait que ces types doivent être distingués. Cela est en train d'être fait. Tout l'accueil parascolaire est municipal. Il n'y a pas de partenariat public-privé. L'art. 63 de la Constitution dit que c'est ainsi qu'il faut faire. Pour le préscolaire, il y a 3 types de structures, il y a du municipal, des structures privées associatives de quartier, des structures privées d'entreprises. Dans les structures privées d'entreprises, Lausanne est la commune du canton qui en a le plus. Il y a des entreprises publiques (Les hospices-CHUV ; EPFL ; UNIL), et des entreprises avec leur propre structure (Nestlé, Nespresso, Philip Morris, la Poste, 2 banques et un journal). Enfin, il y a des places dans des entreprises. La Radio Suisse Romande a des places dans ces structures. La Ville travaille avec ces entreprises selon le système suivant. Philip Morris a la plus grande structure préscolaire 0-4 ans de Suisse. Philip Morris accueille des enfants du quartier de l'avenue de Cour, attribué au centre de vie de la Bourdonnette et facturé par le centre de vie. La Ville fait pareil avec Alpiq. S'il y a une accueillante pour 6 enfants et qu'il n'y a une demande que pour 3 enfants, il faut tout de même payer l'accueillante. C'est pour assurer le remplissage de toutes les places vacantes, et ainsi assurer que les accueillantes soient occupées à hauteur du nombre d'enfant maximal que la Ville a une convention avec ces entreprises. Ce genre d'arrangement constitue la demande principale de la part des structures privées. Un autre partenariat, résultant d'une disposition prise par le Grand Conseil : les structures privées d'entreprise font partie du Réseau-L et peuvent bénéficier des subventions du Canton à travers la FAJE. Philip Morris et Nestlé font partie du Réseau-L. La Ville a aussi pris toutes les entreprises des communes avoisinantes qui n'ont pas pu signer une convention avec leur propre commune. La Ville est en discussion avec les garderies de l'Etat de Vaud. Mais ces discussions ne sont pas très avancées, car cela reviendrait à soutenir et financer l'Etat de Vaud. Or, les membres du Conseil communal préféreraient sans doute que la Ville finance d'abord ses propres garderies. La Ville a ouvert une garderie au Rôtillon. C'est la fondation Sophie Mercier. Le partenariat est fait de la manière suivante. La garderie italienne ferme sa structure. Il y a de l'argent. La Ville a négocié avec cette structure pour que la maison rapporte de l'argent. Cet argent est versé à la fondation Sophie Mercier. Cela est légal puisque l'argent passe d'une fondation à l'autre pour des mêmes buts. La fondation Sophie Mercier construit la garderie et la Ville accepte de les financer en donnant la garantie du financement du nombre de place. La fondation Sophie Mercier négocie par ailleurs elle-même des places avec les Retraites Populaires. Cela permet à l'entreprise de mettre des enfants de parents qui n'habitent pas Lausanne. Mais ces places sont financées à 100% par les Retraites populaires. La Ville a aussi signé des conventions avec des établissements médico-sociaux, par exemple l'institution Béthanie, de l'Orme, du Bois-Gentil, de Maillefer, à la Vouvraie. Ces fondations ont des horaires particuliers et donc les places d'accueil ont aussi des horaires particuliers. Pour Béthanie, la Ville a accepté de réserver des places pour Prilly, puisque l'institution est sur la commune de Prilly. Ces partenariats amènent de l'argent. Pour la garderie de Chailly, un partenariat a été fait avec les hospices CHUV. Un prêt chirographaire a été consenti pour un montant de 3 millions pour les hospices et la même somme pour la Ville, pour l'investissement de base. Une garderie va se construire à Sébeillon et en 2015, dans les immeubles construits par les CFF.

Questions posées :

Pas de questions.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant.



Audition du Municipal sans la présence du pétitionnaire

Une commissaire relève que le municipal n'a pas parlé de l'accueil en milieu familial.

Le Directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale répond que l'accueil en milieu familial est mentionné sur la feuille n°5 (100 AMF). Il y a environ 100 places. Lausanne est le 2^{ème} réseau en milieu familial. Les parents choisissent les accueillantes en milieu familial par défaut. Ils choisissent la garderie dès qu'une place se libère. Certains parents sont obligés de prendre des accueillantes en milieu familial car ils ont besoin de prestations le soir ou le week-end. Mais les accueillantes en milieu familial qui sont d'accord de prendre des enfants le soir ou le week-end sont très peu nombreuses. Les revendications de ces personnes sont des revendications de droit du travail qui s'apparentent à celles des personnes travaillant dans le milieu de l'accueil de la petite enfance. Les accueillantes que la Ville trouve aujourd'hui sont des personnes qui ne parlent pas le français. Selon une demande à la loi sur l'accueil de jour, la Ville a mis en place l'Amifa, une structure gérée par le CVAJ, qui reçoit une demi-journée par semaine les accueillantes en milieu familial pour une formation, les enfants qu'elles ont à garder vont pendant ce temps à la garderie du Valentin. Les cours sont sur les compétences personnelles, sur la manière de s'habiller, sur la nourriture, sur l'alimentation, des apports pédagogiques pour soutenir un enfant qui ne va pas bien. La Municipalité essaie de développer cet aspect.

Un commissaire demande si, pour le nombre de places en 2014 de 5248, cela concerne toutes les garderies tout système confondu, et aussi de savoir combien coûte une place pour un enfant. Il lui est répondu par le Directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale, qu'il n'y a plus de structure privée qui ne soit pas annoncée auprès de la Ville. Toutes les structures privées de garderie qui ont fait faillite ont été reprises par la Ville. La dernière en date, c'est Orange qui a renoncé à faire la garderie. La Ville l'a reprise et a été affiliée à la structure de Grattapaille. Les places d'accueil des personnes qui ne trouvent pas de place en garderie et qui se débrouillent avec les voisins ou la famille ne sont pas comprises dans les 5248 places. La Ville procède à un contrôle. Les 5248 places comprennent toutes les places référencées et contrôlées. Il faut compter en moyenne 30'000 francs par place qui comprend tous les coûts.

Une commissaire demande quel est le délai d'attente pour trouver une place. Le Directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale dit qu'il ne connaît pas la donnée par cœur. Elle figurera dans le rapport de gestion. 60% des parents inscrivent leur enfant avant naissance. Cela ne veut pas dire qu'ils ont besoin de la place. Mais il arrive qu'au moment de la naissance, les parents s'organisent différemment. Après 8 mois après la naissance, on passe de 1200 enfants à 300 enfants parce que d'autres solutions sont trouvées.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant.

Délibération de la Commission des Pétitions

Un commissaire se demande ce qui va pouvoir être fait d'une telle pétition. Le PDC demande la création de 1500 places en 2012. Depuis lors, il y a eu de nombreuses places déjà créées. De son point de vue, la pétition pourrait faire l'objet d'un renvoi pour communication. Cela permettrait aux personnes intéressées par le sujet de ne pas devoir lire le rapport de gestion de la Municipalité et c'est pourquoi il faudrait que le détail des informations données en séance figure dans la communication ou le rapport-préavis car c'est un sujet très intéressant. Une commissaire est favorable aussi au renvoi pour étude et communication.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.



Décision : A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.

Lausanne, le 19 avril 2015

Pour la Commission des pétitions
La rapportrice :

Anna Zürcher

Annexe: Ment.

OBJECTIFS DU CANTON DE VAUD, VOULUS PAR LA LOI, PROGRAMME LEGISLATURE

**Objectif n°3
Préservation
de l'environnement
et utilisation efficace
des ressources
naturelles**

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages et de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux.

Vu la refonte de la fiscalité environnementale au niveau fédéral qui sera mise en consultation ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas retenir l'indicateur portant sur cette thématique, à laquelle il reste cependant attentif. Cet objectif est dès lors illustré avec deux nouveaux indicateurs.

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises

AG21	2008	2010	2011	2017	2025	2050
2012-2017	43.0%	43.5%	44.1%	56%	60%	60%

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

AG21	2012	2017	2025
2012-2017	1.35%	2.5%	5%

**Objectif n° 4
Intégration
de chacun dans
la société
et le monde
du travail**

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, et les conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, les structures d'accueil des enfants contribuent tant à l'intégration sociale des plus jeunes qu'au dynamisme de l'économie par l'activité professionnelle du plus grand nombre.

Dans le précédent programme de législature, un indicateur portant sur le nombre de jeunes au bénéfice d'une mesure d'insertion avait été retenu. Le Conseil d'Etat ayant depuis lors déployé les programmes FORJAD et FORMAD (insertion des jeunes adultes et des adultes par la formation professionnelle), cet indicateur n'est pas repris. Un nouvel indicateur illustre cet objectif n° 4.

Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)

AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17.7%	20%	25%	30%	50%

Lausanne, le 2 mai 2014
JCS/ila

2



Note à.

Monsieur O. Tosato
CCS
Commission de gestion

Plan de législature 2011 – 2016 tableau de suivi

Structures ouvertes en 2011 :

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| • CVE municipal de la Borde | 68 places |
| • CVE de Cour | 22 places |
| • APEMS (moyenne) | 84 places |

Structures ouvertes en 2012 :

- | | |
|---------------------|----------------|
| • Minibulles | 12 places |
| • Val d'Angrogne | 24 (36) places |
| • EPFL Polychinelle | 27 places |
| • Planète bleue | 20 places |
| • APEMS (moyenne) | 120 places |

Structures ouvertes en 2013

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| • Madeleine (Beau-Séjour et Mercerie) | 22 places |
| • Picolo Mondo (Crèche de Lausanne) | 78 places |
| • Ange's (Béthanie) | 22 places |
| • Coqu'cinelle (UNIL) | 44 places |
| • APEMS (moyenne) | 44 places |

Structures prévues en 2014 - 2016

- | | | |
|---|-----------|-------------|
| • Diablerets (partenariat avec le CHUV) | 39 places | 2015 |
| • Berne 50 | 44 places | blocage |
| • Jorat 21 | 39 places | blocage |
| • Sébeillon-est | 44 places | 2015 |
| • La Sallaz | 22 places | 2015 – 2016 |
| • APEMS (moyenne) | 44 places | 2014 |

Structures en planification 2014 – 2018

- | | |
|-----------------------|---------------|
| • Fiches ch. Bérée | 44 places |
| • Fiches parascolaire | 84 places |
| • EHL | 22 places |
| • Art 63 A | en discussion |
| • Plaines du Loup | |
| • Etc | |


Luc Seiler
Chef du SAJE

direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale
service d'accueil de jour de l'enfance

21 NOV. 2014

L a u s a n n e

note de service

Lausanne, le 17 novembre 2014
CI/mv

3

Note à Monsieur Oscar Tosato
Directeur de l'EJCS



Evolution du nombre d'enfants inscrits en APEMS de 2000 à 2014

Monsieur le directeur,

Voici l'évolution du nombre d'enfants inscrits et la capacité d'accueil en APEMS de 2000 à 2014.

Années	Enfants inscrits en APEMS	Progression en %	Progression du nombre d'enfants inscrits	Capacité d'accueil			Taux de progression de la capacité d'accueil		
				Capacité d'accueil matin	Capacité d'accueil midi	Capacité d'accueil soir	Matin	Midi	Soir
2000-2001	729	+ 2600 %	+ 702						
2002-2003	1077	+ 48 %	+ 348						
2004-2005	1404	+ 30 %	+ 327						
2006-2007	1566	+ 12 %	+ 162	348 + 12	1146 + 48	516 + 24			
2007-2008	1752	+ 12 %	+ 186	348 + 12	1320 + 36	648 + 24	0	+ 14 %	+ 24 %
2008-2009	1925	+ 10 %	+ 173	432	1494	804	+ 20 %	+ 10 %	+ 20 %
2009-2010	2051	+ 6,54%	+ 126	468	1530	924	+ 8 %	+ 2 %	+ 15 %
2010-2011	2159	+ 5,26%	+ 108	480	1596	852	+ 3 %	+ 4 %	- 8 %
2011-2012	2269	+ 5,09 %	+ 110	564	1680	948	+ 17,5%	+ 5,26%	+ 11,26%
2012-2013	2390	+ 5,33 %	+ 121	612	1848	1056	+ 8,51%	+ 10%	+ 11,39%
2013-2014	2559	+ 7,07 %	+ 169	564	1860	1152	- 7,85%	+ 0,64%	+ 9,09%
2014-2015	2701	+ 5,54 %	+ 142	600	1998	1224	+ 6,38%	+ 7,41%	+ 6,25%

Cette rentrée scolaire a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 142 pour atteindre le nombre total de 2701 enfants, ce qui représente une progression de 5,54% par rapport à la rentrée scolaire 2013-2014.

Ainsi, sur les 4780 enfants fréquentant le cycle primaire, 56,50% sont accueillis en APEMS.

La capacité d'accueil a augmenté respectivement de 36 places le matin, 138 à midi et 72 places l'après-midi.

Nous vous présentons, Monsieur le directeur, nos salutations les meilleures.

Chantal Isenring
Responsable du secteur APEMS

direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale
service d'accueil de jour de l'enfance

COÛTS EN EXCÉDENTS DE CHARGES

4

FICHE TECHNIQUE LES COÛTS : LES CHIFFRES CLÉS (SOURCE SAJE 2013)

Le coût total de l'accueil de jour de l'enfance est de 118 millions de francs par an, qui sont pris en charge de la manière suivante :

60 millions
par la Ville (51%)

31 millions
par les parents (26%)

16 millions
par la FAJE (14%)

6 millions
par les entreprises privées (5%)

4 millions
autres produits (3%)

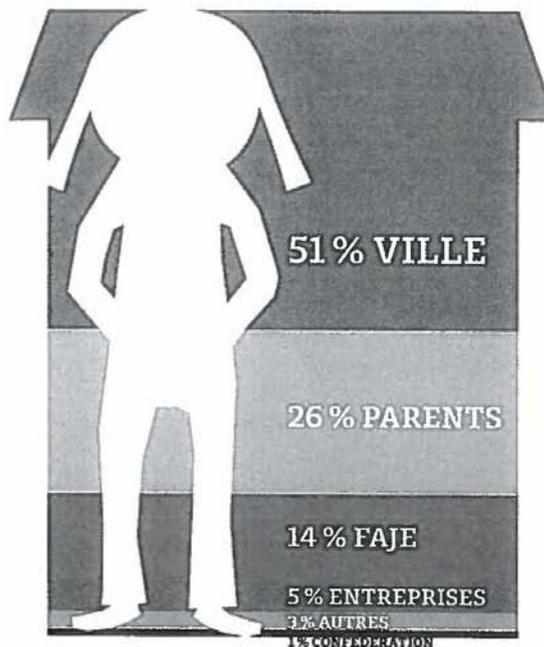
1 million
par la Confédération (1%)

Ainsi, chaque année, la Ville engage plus de

CHF 430.—

par habitant pour l'accueil de jour de l'enfance.

En 2014, la Ville de Lausanne a porté une augmentation de 1,6 million à son budget pour la création de nouvelles places d'accueil. Depuis 2012, 3,4 millions ont été consacrés à l'accueil de l'enfance, permettant l'ouverture de 261 nouvelles places : 136 en préscolaire (1-2P) et 125 en APEMS (3-6P).



Année	Montant (CHF)	Type
2015	64 379 900	(budget)
2014	62 544 600	(budget)
2013	61 278 475	(comptes)
2012	59 274 627	(comptes)
2011	57 632 476	(comptes)
2010	53 928 765	(comptes)

2014
TAUX

Taux de couverture et de recours

5

couverture : recours

30,6%	nurserie	46%
50%	garderie	65,7%
34,4%	parascolaire AP	50,7%
37,4%	parascolaire 2P	56,52%

2014	nb places	5 248	(yc acc. en milieu familial)
PROJECTION	exc. charges	62 544 000	(budget)
initiative	prix global place	11 917.-	(excédent charges)
	1500 places	17 875'500	(si bébés → 22 950 000 bébé → 29 250 000 faible revenu)

normes d'encadrement (personnel, locaux) = normes centrales
 Fédération coût moyen = directives LAJE

FOCUS
ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL

	1985	2002	2014
0-6 ans	648 places	1624 places	3132 places
6-10 ans	environ 200 places*	720 places	1860 places
0-12 ans	300'000 heures** pour 300 AMF		350'000 heures** pour 100 AMF

diff. = accueillantel milieu fam. 4'992

* y compris en réfectoires primaires
 ** heures de garde d'accueil en milieu familial